

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 16/12/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL*

Présents : 9

**Présents :** Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 10

**Représentés:** Dominique GEORGE par Gilles ZINUTTI

Pour: 10

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Aude CHAPPUY

### Objet: Affaire MATHIOT - 2019\_079

Le Président informe les élus de la chute, dans le virage de la rue de la Libération / rue des Vosges, de Monsieur Jean-Claude MATHIOT le 8 juin 2017 lors d'une promenade à vélo.

Souhaitant être dédommagé par la commune à hauteur de 5.106,32€, nous avons contacté notre assurance qui nous a conseillé de transmettre le dossier aux services du Département qui n'ont pas voulu prendre en charge ce sinistre.

A ce jour, Monsieur MATHIOT a saisi le Tribunal Administratif de NANCY.

De son côté, le Département entendrait appeler la commune de Thiaville-sur-Meurthe en garantie au cas ou le Tribunal choisirait de faire droit à la demande Monsieur MATHIOT.

Le Président demande donc aux élus d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire devant le Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil autorise le Maire à défendre la commune dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/12/2019 054-215405192-20191220-2019_079-DE

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 20 décembre 2019

---

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 16/12/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
<b>Présents : 9</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Thierry BLAISE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Aude CHAPPUY, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b> Dominique GEORGE par Gilles ZINUTTI
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Aude CHAPPUY

---

### Objet: Ouverture de crédits budget COMMUNE - 2019\_080

Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation ci-dessus est donnée pour le montant de:

8.000 euros au compte 2188 (autres immobilisations corporelles)

20.000 euros au compte 2151 (voirie)

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/12/2019 054-215405192-20191220-2019_080-DE